

Critères d'adhésion :

Toute personne qui :

- Se définit dans une des catégories de "Membre" (ci-dessous),
- Possède une moto, ou certifie en posséder une dans les six mois de son inscription
- S'engage à respecter et poursuivre les buts et objectifs du club.

Peut devenir "RED KNIGHTS".

Catégories de Membres :

Membre Actif :

- **Pompier(ière) en activité,**
- **Pompier(ière) à la retraite,**
- **Pompier(ière) volontaire,**

Préventionniste.

Membre Social :

Conjoint d'un Membre Actif,

Veuf(ve) d'un Membre Actif,

Enfants d'un Membre Actif.

Membre Associé :

Est "Membre Associé" : l'ami d'un Membre Actif en règle

(au prorata de 10% du nombre de Membres Actifs)

Membre Honoraire :

Est "Membre Honoraire" : un ami des "Red Knights" qui ne possède pas de moto mais qui soutient le club de façon exceptionnelle dans l'atteinte de ses objectifs

Le membre est en règle si :

- Il répond aux critères d'adhésion,
- Il est accepté par le Conseil d'Administration,
- Il s'est acquitté de sa cotisation annuelle.

INSCRIPTION EN LIGNE

La personne qui s'inscrit :

- Certifie avoir lu le règlement organique "Red Knights Belgium1".
- Certifie accepter les règles du Chapitre.

Avant d'effectuer le paiement sur le compte "Red Knights", veuillez attendre la confirmation d'acceptation de votre inscription par le comité exécutif du Chapitre.